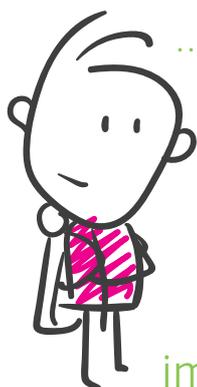


Les copropriétaires



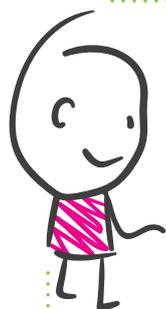
Un copropriétaire, c'est quoi ?

C'est une personne qui possède, avec d'autres, un immeuble. Sa propriété est composée de lots privatifs (parties privatives) et d'une quote-part des "parties communes".



Intéressant, mais encore ?

Les copropriétaires sont solidaires et co-responsables du bon fonctionnement et de la qualité de leur immeuble.



Quelles sont les parties privatives ?

Ce sont des fractions du bâtiment sous la responsabilité de chaque copropriétaire (logement, jardin, cave...).



Et les parties communes ?

Ce sont l'ensemble des éléments communs et partagés, sous la responsabilité collective de tous les copropriétaires (toiture, murs, escaliers, couloirs, ascenseur...)



Pour en savoir plus : www.agglo-pvm.fr